

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-535

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 26

À la fin de l'alinéa 2, après le mot :

« spécifiques »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.